

GARANCES DOPE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

1er juillet 2006



Garances dope l'insertion par l'économique

Se portant garante, après une expertise approfondie des dossiers, d'emprunts bancaires ou de prêts, l'association Garances, créée en 1998, permet à des personnes en situation d'exclusion bancaire, ou embauchant des personnes en situation d'exclusion sociale, de créer et de développer leur entreprise ou leur association.
Mais, au-delà de l'accès au crédit et du soutien financier, Garances apporte une véritable expertise aux créateurs d'entreprise. Son action permet à de nombreux projets d'émerger en Seine-Saint-Denis.

Pour pouvoir proposer des outils de financement, Garances est affiliée au réseau de l'association France Active¹ qui peut, grâce à sa société financière France Active Garantie (FAG), recevoir et gérer les fonds collectés auprès de l'État et des collectivités locales pour mettre en œuvre sa garantie. France Active fédère quarante fonds territoriaux, dont sept en Île-de-France.

Garances devient le fonds territorial de la Seine-Saint-Denis en adhérant à la charte de France Active et en constituant en 2001 un fonds de garantie de 300 000 euros abondé par : le conseil général de la Seine-Saint-Denis, le conseil régional d'Île-de-France, la Fondation MACIF, la Caisse d'épargne et les associations créatrices de Garances.

Les structures financées

Garances s'adresse à deux types de structures : les très petites entreprises (TPE) (moins de dix salariés) créées par

une personne en situation d'exclusion professionnelle, et les structures de l'économie sociale et solidaires (ESS) relevant de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, règles de quartier, associations...). Sont par exemple soutenues : la centrale d'achat du commerce équitable Fair Place, la coopérative de service traiteur des Femmes-Actives ou l'entreprise d'insertion du bâtiment Apj bat.

Pour les aider à financer leur activité, Garances peut leur proposer des garanties sur prêts bancaires ou accorder des apports en fonds propres (réservés uniquement aux structures de l'ESS).

Les outils de financement disponibles

Pour lutter contre l'exclusion bancaire, France Active met à disposition des fonds territoriaux des instruments financiers internes de garantie (France Active Garantie - FAG) et de prêts (contrat d'apport associatif - CAA -, fonds commun de placement insertion emploi - FCPIE -, société d'investissement France Active - SIFA), mais aussi des outils mis en délégation par l'État tels que le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) et le prêt à taux zéro (EDEN).

• Les garanties

L'objectif est d'avoir un effet levier auprès des banques en partageant les risques. Ces garanties sont des cautions simples, payables à première demande. Si l'emprunteur ne peut plus rembourser, Garances paie la banque à hauteur de sa garantie dans les trois mois qui suivent le dépôt de bilan de l'entreprise puis se retourne vers son débiteur pour récupérer ses fonds.

¹ Voir le site www.franceactive.org

Se portant garante, après une expertise approfondie des dossiers, d'emprunts bancaires ou de prêts, l'association Garances, créée en 1998, permet à des personnes en situation d'exclusion bancaire, ou embauchant des personnes en situation d'exclusion sociale, de créer et de développer leur entreprise ou leur association.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/Garances-dope-l-insertion-par-l-economique>